

**Aux entreprises de la
technique et de l'enveloppe
du bâtiment du Valais**

Réf. : Pierre-Alain Burgener
Tél. : 027 / 327.51.26
E-Mail : pab@bureaudesmetiers.ch

Sion, décembre 2012

CONDITIONS DE TRAVAIL 2013

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les négociations entre partenaires sociaux de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en vue du renouvellement de la convention collective et de l'adaptation des salaires pour 2013 se sont achevées sur un accord.

1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE > 3 ans

A son échéance fixée le 31 mai 2013, la convention sera renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans.

Dès cette date, les travailleurs bénéficieront d'**un jour de congé supplémentaire en cas de naissance d'un enfant, soit 3 jours.**

Les autres clauses de la CCT restent inchangées.

2. ACCORD SUR LES SALAIRES 2013

Voici les éléments à prendre en compte pour l'établissement des salaires 2013 pour vos collaborateurs soumis à la CCT :

Salaires réels 2013 > augmentation de Fr. 0.25.- par heure

L'adaptation des salaires réels 2013 a été fixée à **Fr. 0.25 par heure** ou Fr. 45.- pour les salariés au mois.

Salaires minima conventionnels >**adaptation de Fr. 0.20.-par heure**

Dès le 1er janvier 2013, une adaptation linéaire de Fr.0.20.- par heure est accordée aux ouvriers qualifiés et non-qualifiés.

Travailleurs qualifiés

- durant la 1 ^{ère} année après l'apprentissage	Fr. 23.80
- durant la 2 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr. 24.80
- durant la 3 ^{ème} année après l'apprentissage	Fr. 25.80
- durant la 4ème année après l'apprentissage	Fr. 26.80

Manœuvres

- travailleurs ayant plus de 20 ans d'âge et jusqu'à 3 ans de pratique	Fr. 21.20
- travailleurs avec plus de trois ans de pratique	Fr. 22.20

3. CAISSES SOCIALES**Caisse d'allocations familiales>****Diminution -0.05%**

En vertu de sa situation financière, la caisse d'allocations familiale SPIDA réduira le taux de contribution à 3.65% en 2013.

Les autres taux de cotisations aux caisses sociales prévues par la CCT et gérées par le Bureau des Métiers resteront inchangés pour 2013.

Les différents formulaires utiles pour la gestion des salaires seront disponibles sur le site Internet www.bureau des métiers.ch, sous la rubrique « formulaires » dès le **20 décembre 2012**.

La brochure « cotisations aux caisses sociales 2013 » (cahier II) vous sera adressée avec les formulaires de décomptes de salaires, en janvier 2013.

* * *

Fermeture des bureaux durant les Fêtes :

du vendredi soir 21 décembre 2012 jusqu'au jeudi matin 3 janvier 2013.

* * *

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressons ainsi qu'à vos familles et vos collaboratrices et collaborateurs, tous nos vœux de succès et de bonheur pour 2013.